

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2022

ENCOURAGER L'USAGE DU CONTRÔLE PARENTAL SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES VENDUS EN FRANCE ET PERMETTANT D'ACCÉDER À INTERNET - (N° 4646)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC7

présenté par
M. Le Bohec et M. Testé

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et lors de l'installation d'un logiciel ou d'une application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'installation de nouvelles applications en ligne ou de nouveaux logiciels présente potentiellement un risque d'exposer des personnes mineures à des contenus inappropriés, choquants ou illégaux. Il importe par conséquent que les utilisateurs soient sensibilisés à ce risque et se voient proposer d'activer ou d'ajuster un service de contrôle parental.